

Parcours évaluation (30 heures)

1. 5A Devenir examinateur-correcteur DELF-DALF (15 heures), 1/2
2. 5B Devenir examinateur-correcteur DELF-DALF (15 heures), 2/2

Eva Arissani

Experte associée au CIEP

Public

Ce module s'adresse à des enseignants de français langue étrangère susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF–DALF.

Prérequis

Ce module est ouvert prioritairement à des professionnels engagés dans la passation du DELF et du DALF dans un centre d'examen agréé, et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice, ainsi qu'à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examinateur-correcteur DELF–DALF.

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas : être titulaire d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères ; ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère, et avoir une expérience significative de plus de 2 ans de l'enseignement du français langue étrangère ; ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Objectifs

À l'issue de la formation, une attestation d'habilitation d'examinateur-correcteur valable 5 ans sera délivrée par le CIEP. Ce document pourra être utilisé en France et à l'étranger. La délivrance de cette attestation est soumise à la participation active du stagiaire à l'intégralité de la formation, aux résultats obtenus lors des évaluations individuelles et à la capacité du stagiaire de s'approprier les outils élaborés par le CIEP pour évaluer des productions orales et écrites.

Présentation du module

Les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) afin d'harmoniser leurs pratiques évaluatives en fonction des critères d'évaluation des épreuves DELF - DALF.

La formation s'articulera autour des axes suivants :

- présentation des fondements théoriques de la certification en FLE et harmonisation avec le CECRL ;
- sensibilisation aux différentes déclinaisons du DELF : DELF tout public, DELF junior/scolaire, Prim et DELF à option professionnelle ;
- analyse des spécifications des épreuves du DELF et du DALF ;
- évaluation de productions orales et écrites de candidats ;
- mise en situation et évaluation individuelle.

Modalités de travail

La formation est conçue selon une approche participative et interactive alternant des séquences d'information et de présentation, d'activités pratiques et d'échanges de points de vue.